

Les prestations du risque maladie s'élevaient à 227,7 milliards d'euros en 2020 (*tableau 1*), en hausse de 4,3 % par rapport à 2019. Elles représentent 28,0 % du total des prestations et 9,9 % du PIB, contre 9,0 % en 2019.

Les prestations maladie sont tirées par la hausse des soins hospitaliers

Les **soins pris en charge par l'Assurance maladie et l'État**¹ augmentent de 3,8 % en 2020 et contribuent à hauteur de 2,9 points à la hausse des prestations relevant du risque maladie (*graphique 1*). La crise sanitaire a en effet engendré des dépenses supplémentaires prises en charge majoritairement par l'Assurance maladie. Cette augmentation s'explique essentiellement par celle des **prestations de soins du secteur public hospitalier** (*graphique 2*), qui sont calculées en sommant les coûts des facteurs de production (production non marchande) [annexe 2]. Ces coûts sont portés en 2020 par la hausse des rémunérations du personnel soignant (primes Covid-19, majorations des heures supplémentaires, premières hausses de salaires du Ségur de la santé²) et par les surcoûts liés à la prise en charge des patients atteints de la Covid-19 (équipement pour la réanimation, réalisation des tests de dépistage, etc.). La hausse des prestations du secteur public hospitalier s'explique uniquement par un effet prix, l'activité globale ayant reculé en raison des déprogrammations de soins non urgents. De même, les prestations de soins en clinique privée augmentent faiblement en 2020, car l'effet prix des surcoûts liés à la Covid-19 compense la diminution de l'activité³.

Malgré des baisses d'activité liées aux restrictions sanitaires, les prestations de soins de ville augmentent : le recul des consultations de médecins généralistes et spécialistes est plus que compensé par la hausse des actes de laboratoire (tests de dépistage de la Covid-19 entièrement pris en charge par l'Assurance maladie en 2020) et celle des soins infirmiers. Enfin, le transport de malades contribue négativement aux soins pris en charge par les administrations publiques en 2020.

Les **indemnités journalières (IJ)** versées par les régimes d'assurance publics au titre de la maladie et des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) augmentent fortement (+24,4 %, après +4,0 %), et contribuent pour 1,4 point à la hausse des prestations maladie, alors qu'elles ne représentent que

6,7 % de l'ensemble des prestations. Il y a deux raisons principales à cette hausse marquée. Premièrement, le régime des IJ a servi de chômage partiel durant le premier confinement pour indemniser les personnes ayant dû arrêter leur activité professionnelle (parents sans solution de garde d'enfants, personnes vulnérables, travailleurs indépendants⁴). Deuxièmement, les IJ maladie de droit commun ont également fortement augmenté en 2020, spécialement durant les deux vagues épidémiques par rapport aux mêmes périodes l'année passée.

Les **prestations médico-sociales** augmentent de 20,0 % en 2020, contribuant pour 0,9 point à la croissance des prestations maladie. Comme pour le secteur hospitalier, cette augmentation résulte des hausses de rémunérations des salariés, ainsi que des financements supplémentaires versés pour faire face à la crise sanitaire (frais de personnels, prise en charge des tests, réorganisation des établissements, etc.).

Les **autres dépenses de santé financées par les administrations publiques** diminuent de 0,8 % en 2020 : ces dépenses comprennent les remboursements de soins de plusieurs caisses (Camiege, Oniam, etc.) qui diminuent, et les prestations prises en charge par la complémentaire santé solidaire (CSS) qui n'augmentent que faiblement.

La part du secteur privé diminue en 2020

Les **prestations fournies par les mutuelles et institutions de prévoyance**⁵ diminuent fortement en 2020, de 8,2 % (après +0,3 % en 2019), sous l'effet de la forte baisse des remboursements de soins des mutuelles et des institutions de prévoyance elle-même liée au contexte sanitaire (déprogrammations, moindre consommation de médicaments et de soins de ville hors dépistage de Covid-19 – entièrement pris en charge par l'Assurance maladie). Cette baisse est atténuée par la hausse des maintiens de salaires et compléments d'IJ, en lien avec la hausse des IJ maladie versées par les administrations de sécurité sociale.

Ainsi, en 2020, le poids des régimes privés dans le financement des prestations de santé chute nettement, passant de 12,6 % en 2019 à 11,3 %, sous l'effet d'une recomposition conjoncturelle des prestations maladie au profit de celles prises en charge par l'Assurance maladie dans le contexte de la crise sanitaire.

Pour en savoir plus

> **Gonzalez, L., et al. (dir.) (2021).** *Les dépenses de santé en 2020, résultats des comptes de la santé*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Santé.

1. L'Assurance maladie prend en charge la quasi-totalité des soins ; l'État participe uniquement via l'aide médicale d'État.
2. Le Ségur de la santé désigne les accords signés en juillet 2020 à la suite de la concertation des acteurs du secteur de la santé, qui met en œuvre notamment des revalorisations salariales pour le personnel soignant.
3. Les dispositifs de soutien financier de l'Assurance maladie en 2020 (aides aux hôpitaux, cliniques et professionnels de santé) ne sont pas des prestations (vue d'ensemble et fiche 1).
4. Ces IJ dérogatoires ne peuvent être distinguées des autres types d'IJ ; elles ont cependant été estimées par la Caisse nationale d'assurance maladie à 1,5 Md€ (dont environ 1,0 Md pour la garde d'enfant) [fiche 10].
5. Hors sociétés d'assurances, non prises en compte dans les CPS, par cohérence avec les conventions de la comptabilité nationale (annexe 1).

Tableau 1 Les prestations du risque maladie entre 2018 et 2020

Niveaux en milliards d'euros, évolutions et structure en %, contributions en points de pourcentage

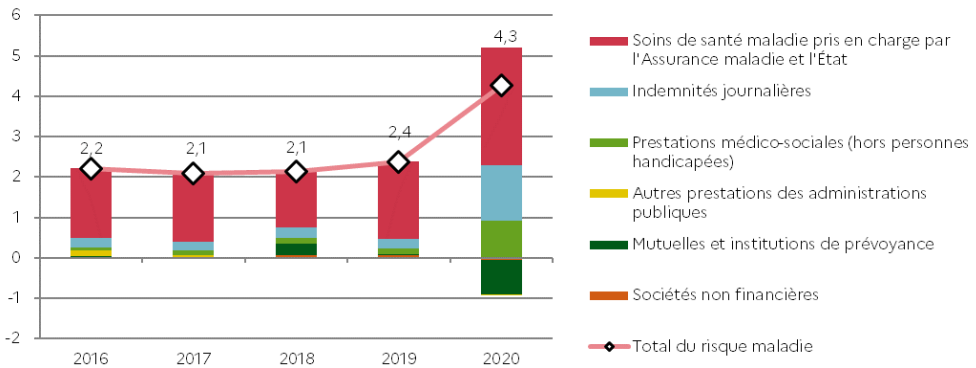
	Niveaux			Évolutions		Structure	Contributions à la croissance
	2018	2019	2020	19/18	20/19	2020	2020
Public							
Administrations publiques	185,8	190,7	202,0	2,6	5,9	88,8	5,2
Soins de santé maladie pris en charge par l'Assurance maladie et l'État	161,3	165,4	171,7	2,6	3,8	75,5	2,9
Indemnités journalières	11,7	12,2	15,2	4,0	24,4	6,7	1,4
Prestations médico-sociales (personnes âgées)	9,8	10,1	12,1	3,4	20,0	5,3	0,9
dont EHPA et EHPAD	8,1	8,4	10,3	3,8	22,5	4,5	0,9
dont Services de soins infirmiers à domicile	1,6	1,6	1,7	1,3	6,8	0,7	0,0
Autres dépenses de santé*	3,1	3,0	3,0	-1,3	-0,8	1,3	0,0
Privé							
Mutuelles et institutions de prévoyance	22,9	22,9	21,1	0,3	-8,2	9,3	-0,9
Remboursements des mutuelles et institutions de prévoyance	20,5	20,6	18,4	0,5	-10,4	8,1	-1,0
Maintien de salaire / complément d'indemnités journalières	2,4	2,4	2,6	-1,6	10,4	1,2	0,1
Prestations extra-légales d'employeurs	4,4	4,5	4,5	2,9	-2,1	2,0	0,0
Total du risque maladie	213,1	218,2	227,5	2,4	4,3	100	4,3

* Remboursement de soins par diverses caisses (Camieq, Oniam, etc.), par la complémentaire santé solidaire (CSS), etc.
Lecture > En 2020, les prestations du risque maladie progressent de 4,3 %. Compte tenu de leur poids dans ce risque (75,5 %) et de leur hausse de 3,8 % en 2020, les soins de santé maladie pris en charge par l'Assurance maladie et l'État contribuent à hauteur de 2,9 points à la croissance des prestations du risque maladie.

Source > DREES, CPS.

Graphique 1 Évolution globale du risque maladie et contributions de ses différentes composantes

Évolution en %, contributions en points de pourcentage

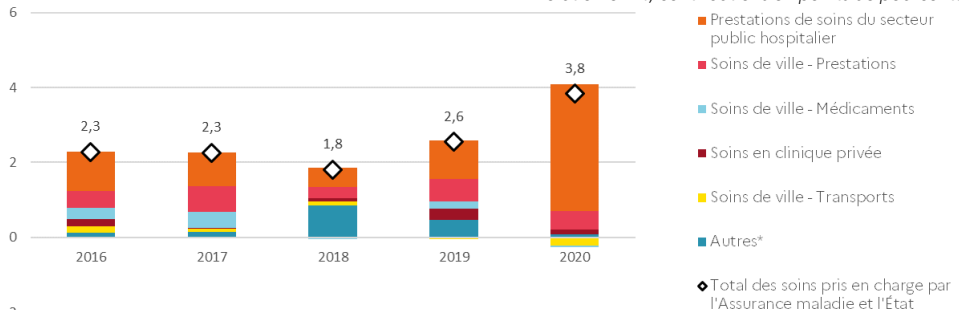


Lecture > En 2020, les dépenses du risque maladie augmentent de 4,3 %. Les dépenses de soins prises en charge par l'Assurance maladie et l'État contribuent à hauteur de 2,9 points de pourcentage à cette hausse.

Source > DREES, CPS.

Graphique 2 Évolution des soins de santé maladie pris en charge par l'Assurance maladie et l'État et contributions de ses différentes composantes

Évolution en %, contributions en points de pourcentage



* Notamment autres soins de ville (matériel, contrats divers, etc.), prestations de soins en unités de soins de longue durée, hôpitaux militaires, etc.

Lecture > En 2020, les soins de santé pris en charge par l'Assurance maladie et l'État augmentent de 3,8 %. Les soins du secteur public hospitalier contribuent pour 3,4 points à cette hausse.

Source > DREES, CPS.